



REGLEMENT de la Course du Coeur 2019

Le samedi 11 Mai 2019

à Aumont-Aubrac 48130 Peyre-En-Aubrac

Art 1. : La course est organisée par L'association « CardioCollègues 48 », 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne.

Cette course est caritative, ayant pour objectif de sensibiliser sur les problématiques cardio-vasculaires, et de récolter des fonds afin de financer des projets dans le domaine des cardiopathies.

Art 2. : La Course du Coeur est une épreuve pédestre proposant 2 parcours qui empruntera les routes et chemins implantés sur le village de Aumont Aubrac, visibles sur www.cardio-collegues48.fr :

- **La Course du Cœur adultes** (9 kms pour 103 m D+), départ 16H de la foire de Lozère à Aumont-Aubrac
- **La Course du Coeur Enfants** (500 mètres), départ 15h de la foire de Lozère à Aumont-Aubrac

Art 3. : L'épreuve *La Course du Coeur* est ouverte à toutes personnes des deux sexes, âgées d'au moins 16ans dans l'année 2019 (nées en 2003).

Association à but non lucratif classée d'intérêt général.

Parution au Journal Officiel le 02/05/2015

Siège de l'association : 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Tèl : 0682664654

Mail : cardiocollegues48@gmail.com

site internet : www.cardio-collegues48.fr



La participation à l'épreuve est soumise à la présentation :

- une licence sportive FFA : athlé compétition, athlé entreprise, athlé running, ou « Pass'J'aime Courir ».
- ou d'une licence sportive valide, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.
- ou d'une licence compétition valide délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FFTri.
- ou d'un certificat médical datant de moins d'un an indiquant l'absence de contre-indications à la pratique du sport ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Pour les participants mineurs, **une autorisation parentale** devra être présentée lors du retrait du dossard.

Le nombre de participants est limité à 250.

Art 4. : Le bulletin d'engagement est téléchargeable sur : www.cardio-collegues48.fr

Les inscriptions sont à adresser à :

Association CardioCollègues 48 – 14 rue de l'égalité – 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Art 5. : Le départ de la course pédestre sera donné le samedi 11 Mai 2019 à 16h00 précise depuis l'arche de départ implantée au sein de la foire de Lozère de Aumont-Aubrac.

Les arrivées se feront au niveau de la même arche du départ.

Art 6. : L'inscription sera effective en complétant le bulletin d'inscription papier ou le bulletin informatique. Elle sera prise en compte dès la réception des pièces suivantes :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé.

Association à but non lucratif classée d'intérêt général.

Parution au Journal Officiel le 02/05/2015

Siège de l'association : 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Tél : 0682664654

Mail : cardiocollegues48@gmail.com

site internet : www.cardio-collegues48.fr



- Copie du certificat médical ou de la licence sportive réglementaire (voir article n°3).
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Règlement de l'inscription par chèque adressé à l'ordre de l'Association CardioCollègues 48.

Le montant de l'inscription est fixé à 11€ pour la course adultes et 3 € pour la course enfants.

Le stand des inscriptions sera ouvert dès 9h00 au stand de l'association « CardioCollègues 48 » au sein de la foire expo de la Lozère pour la remise des dossards et les dernières inscriptions jusqu'à 15h30 soit 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Art 7. : La manifestation est limitée à 250 personnes. Un cadeau sera donné aux 100 premiers inscrits adultes.

Art 8. : Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité. *L'association CardioCollègues 48* a souscrit **une assurance en responsabilité civile** auprès de la compagnie MAIF couvrant les organisateurs, les bénévoles et les participants. Par ailleurs, les licenciés bénéficient d'une assurance individuelle proposée par leur fédération. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle accident complémentaire.

Art 9. : Des bénévoles assureront des **contrôles de régularité et de sécurité** à différents points de la course. Un pointage de passage sera effectué au poste **implanté au carrefour premier passage sous-autoroute**.

Art 10. : Le **chronométrage et les classements** seront assurés par des membres de l'association.

Association à but non lucratif classée d'intérêt général.

Parution au Journal Officiel le 02/05/2015

Siège de l'association : 14 rue de l'égalité, Le Monastier, 48100 Bourgs-Sur-Colagne

Tèl : 0682664654

Mail : cardiocollegues48@gmail.com

site internet : www.cardio-collegues48.fr



Il sera établi un classement général avec tous les coureurs (Homme et Femme). Le Top 3 scratch et 3 premières féminines (sans cumul de places) sera récompensé au cours d'une cérémonie qui se déroulera à la foire expo de la Lozère, après l'arrivée du dernier concurrent.

Art 11. : Tout participant souhaitant abandonner devra le signaler au poste de contrôle (carrefour-bénévole) le plus proche, afin d'éviter le déclenchement des recherches.

Art 12. : L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, de **modifier le règlement de l'épreuve**, les parcours ou son déroulement et maintient.

Art 13. : Le concurrent reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la course à pied « La Course du Coeur ». Il autorise expressément les organisateurs de la course du Coeur ainsi que leur ayant-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, présent à l'occasion de sa participation à la Course du Coeur.

Art 14. : C.N.I.L. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Art 15 : Par soucis de propreté et respect, l'organisation demande à tous les concurrents et accompagnateurs de ne pas polluer par des jets de papiers, de bouteilles et de plastiques sur les sites traversés.